



Louiseville, le 19 juin 2019

Aux citoyens/citoyennes possédant une propriété en bordure du crique du Lac Paterson et de la rivière Yamachiche

**Objet : Mise à jour de la délimitation d'une zone inondable touchant votre propriété**

Madame, Monsieur,

La MRC de Maskinongé procédera au cours des mois à venir à la mise à jour de la délimitation des zones inondables (cartographie) et des cotes d'inondation sur son territoire. Cette démarche sera réalisée afin de répondre au Plan de sécurité civile exigé par le gouvernement du Québec, suite notamment aux nombreux changements climatiques vécus depuis quelques années, dont les inondations 2017.

Le service d'aménagement et de développement du territoire de la MRC de Maskinongé souhaite donc informer les citoyens et citoyennes que des travaux s'effectueront au courant des prochaines années dans les secteurs sélectionnés, pour se terminer en décembre 2020.

Voici les travaux en lien avec le projet qui ont débuté à l'été 2018 et qui se poursuivent dès le printemps 2019 :

1. Délimitation de la ligne des hautes eaux (prise de données GPS et implantation de piquets) → Au courant de l'été 2019
  - Les travaux s'effectueront sur la berge
2. Prise de mesures de débit des cours d'eau et niveaux d'eau → Tout au long de l'année (minimum de six fois par année)
  - Les travaux s'effectueront dans le cours d'eau
3. Prise de mesures pour la bathymétrie → Au courant de l'été 2019
  - Les travaux s'effectueront sur la berge et dans le cours d'eau

**Ces travaux concernent directement les citoyens et citoyennes possédant une propriété en bordure du crique du Lac Paterson et de la rivière Yamachiche.**

... / 2

Vous constaterez ainsi la présence d'employés de la MRC de Maskinongé ou encore d'employés des organismes de bassin versant sur votre propriété lors des saisies de données. De même, du matériel de référence pourrait être laissé sur place, à proximité du cours d'eau.

Lorsque toutes les données auront été recueillies, le service d'aménagement sera en mesure de proposer de nouvelles limites pour les zones de récurrence 2 ans, 20 ans et 100 ans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC), et ce, dans la perspective de mieux représenter la réalité de cette zone inondable.

De plus, nous comptons sur votre collaboration pour permettre au personnel affecté à ce projet, d'avoir accès aux cours d'eau pour réaliser leur travail, et ce, en tout respect des propriétés concernées.

Pour toute question ou demande d'information concernant cette démarche, les citoyens peuvent communiquer à [mrcinfo@mrc-maskinonge.qc.ca](mailto:mrcinfo@mrc-maskinonge.qc.ca). De l'information sera également disponible sur [www.maski.quebec](http://www.maski.quebec) dans l'Espace citoyen, tout au long du processus.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

*Janyse L. Pichette, sec. trésor.*  
ppsc: Janyse L. Pichette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière